Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20230327-DE2023_042-DE

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2023
Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 23
Votants : 27

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET -Éric GAYDON - Dominique GIRAUD- Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Georges BARTHE - Sylviane DENIAU - Marie-Claude GIRARDOZ - Gilles TOURNIER - Robert BARATAY - Françoise GROBEL– Bernadette GROBEL - Valérie RAPHOZ - Philippe DECURNINGES - Dominique COMANDONE - Jean-Marc DAGAND - Elisabeth GIGUELAY - Brigitte PERROT -Claude SIGWALT - Christophe MECHOUK -Noël DUVAND.
Absents Représentés : Jonathan DEBOUY par Jacques GRANDCHAMP – Claude ECHERNIER-MOTTET par Eric GAYDON – Nelly DUFFOUR par Sylviane DENIAU –Valérie MERLE DARCOURT par Elisabeth GIGUELAY
Absents : Julien Marc MEYNET – Jérémy COULOMBEL
Secrétaire de séance : Robert BARATAY

OBJET : Actualisation des tarifs de la TLPE pour l'année 2024

DELIBERATION N° 2023.042

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2333-9 à L2333-12,

Vu la délibération n°2022.064 du 20 juin 2022, fixant en dernier lieu les tarifs de la TLPE pour l'année 2023,

Considérant que la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) issue de la loi de modernisation de l'économie de 2008, est une imposition directe facultative qui peut être instituée par la ville sur le territoire de laquelle sont situés les supports publicitaires,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'en fixer les tarifs par délibération avant le 1er juillet d'une année pour application l'année suivante,

Considérant la possibilité de majorer les tarifs en proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation de la pénultième année,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2024 comme suit :

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 074-217402189-20230327-DE2023_042-DE

	Tarifs 2023 au m²	Tarifs 2024 au m²
Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques de moins de 50m²	16,70 €	17,70 €
Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques de plus de 50m²	33,40 €	35,40 €
Dispositifs publicitaires et pré enseignes sur support numérique de moins de 50m²	50,10 €	53,10 €
Dispositifs publicitaires et pré enseignes sur support numérique de plus de 50m²	100,20 €	106,20 €
Enseignes inférieures ou égales à 7m²	Exonération	Exonération
Enseignes supérieures à 7m² et inférieure ou égale à 12m²	16,70 €	17,70 €
Enseignes supérieures à 12m² et inférieure ou égale à 50m²	33,40 €	35,40 €
Enseignes supérieures à 50m²	66,80 €	70,80 €

Le secrétaire de séance,
Robert BARATAY

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'État.